**Séance du Conseil Municipal de la commune de**

**Maisoncelle Tuilerie**

**Séance du 4 Janvier 2023 n° 2023/1**

L’an deux mille vingt trois le quatre Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette

Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

**Présents** : Mesdames Messieurs, COPPIN Peggy, CRAMET Armance, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique.

**Pouvoirs :** M Valentin BAUDOIN à Mme Dominique GENIN

M Terry COCAGNE à Mme Sandra GILQUIN

**Secrétaire de séance**: Madame ENQUEBECQ Sandrine

**ORDRE DU JOUR :**

**1)** **Vidéo protection - Intervention ATEKA**

Suite à l’intervention de M Lionel GARIAN et après étude du dossier

il a été décidé de revoir les sites n°4 et 5 pour la position des caméras

afin de sécuriser le tour de ville, et suppression de la caméra prévue

au site 12 (rue maillet-chemin), sans objet.

Suite aux échanges et prise en compte de ces modifications,

une version N°2 sera transmise pour délibération au prochain conseil.

**2)** **Accord de principe pour Consultation (sans travaux) de l’église.**

Le Conseil Municipal décide de ne pas transmettre d’accord de principe avant d’avoir des précisions sur les modalités de consultations « sans travaux », concernant la tranche ferme de 142 618.75 €.

Demande de précision avec l’architecte, consultation des entreprises sur les travaux de cette tranche ferme à hauteur de ce montant validé et sans travaux supplémentaires.

Questions diverses :

Organisation des vœux 2023

Séance levée à 21 heures